

ANNONCES LÉGALES

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU PARC DE LA LEKEDI « SODEPAL »

Société Anonyme avec C.A
au Capital de 500.000.000 de Francs CFA
Siège Social: MOANDA B.P. 574 (République Gabonaise)
R.C.C.M : FRANCEVILLE W 2001/B 47
NIF: N° 795480/T

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société d'Exploitation du Parc de la Lékédi « SODEPAL », sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **jeudi 28 septembre 2023 à 11 heures, au Radisson Blu Okoumé Palace Hotel, à Libreville, sur l'ordre du jour suivant:**

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des conventions susvisées;
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Renouvellement des mandats des Administrateurs;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
6. Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire qui ne pourrait assister personnellement à cette réunion ou aux autres assemblées qu'il faudrait convoquer sur le même ordre du jour pour atteindre le quorum pourra se faire représenter par un mandataire de son choix.

A cet effet, les formules de pouvoir sont à disposition à la délégation de la société COMILOG S.A à Libreville, situé à l'immeuble GECAR - 3/4ème Etage - Boulevard TRIOMPHAL, ou au siège social de la société à Moanda.

La désignation d'un mandataire par un actionnaire ne le prive pas de la faculté d'assister aux assemblées et de prendre part à toute délibération et à tout vote.

Les documents visés à l'article 525 et 526 de l'Acte Uniforme OHADA sur le droit de communication des actionnaires sont tenus à disposition, au siège social de la société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION **16637**

PORT MINÉRALIER D'OWENDO «PMO»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 3 375 000 000 de Francs CFA Siège Social:
Libreville B.P. 578
R.C.C.M. : Libreville n° 2001 B00635- N°Statistique: n° 093
846/G

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES 1 A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023 1

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société Port Minéralier d'Owendo « PMO », sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **jeudi 28 septembre 2023 à 09 heures, au Radisson Blu Okoumé Palace Hôtel, à Libreville, sur l'ordre du jour suivant:**

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des conventions susvisées;
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Renouvellement du mandat des Administrateurs;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
6. Dividendes de l'exercice 2022 et date de mise en paiement;
7. Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire qui ne pourrait assister personnellement à cette réunion ou aux autres assemblées qu'il faudrait convoquer sur le même ordre du jour pour atteindre le quorum pourra se faire représenter par un mandataire de son choix. A cet effet, les formules de pouvoir sont à disposition au siège social de la société à Libreville, situé à l'immeuble GECAR - 3/4ème Etage - Boulevard TRIOMPHAL.

La désignation d'un mandataire par un actionnaire ne le prive pas de la faculté d'assister aux assemblées et de prendre part à toute délibération et à tout vote.

Les documents visés à l'article 525 et 526 de l'Acte Uniforme OHADA sur le droit de communication des actionnaires sont tenus à disposition, au siège social de la société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION **16638**

MISE SOUS CURATELLE

Le Tribunal de Première Instance de Port-Gentil a rendu le jugement dont la teneur suit :
Statuant en Chambre du Conseil, en matière civile gracieuse et en premier ressort ;

- Reçoit dame **ROUSSELOT Marie Irise Josette** en sa demande ;
- Constate qu'elle est dans l'incapacité physique d'exercer ses droits de manière normale ;
- En conséquence, désigne dame **BARBERA ISAAC Irise Rosa** comme curatrice ;
- Dit que celle-ci veillera sur la personne de dame **ROUSSELOT Marie Irise Josette née le 22 Août 1946 de ROUSSELOT Jean Marie et LINTHAL Marie Antoinette** et l'assistera dans la gestion de son patrimoine le temps de la rémission ;
- Dit que le présent jugement prendra effet à compter de la publication du présent dispositif dans un journal officiel ;
- Laisse les dépens à la charge de la demanderesse. **P10215**

PETITES ANNONCES

IMMOBILIER

16384 — Villa à louer Angondjé.
066133270 / 062522666

EMPLOI OFFRE

16627 — Vend fond de commerce d'un grand bar à Louis 900 000F. Tél: 077 98 73 42/077 33 83 31

EMPLOI DEMANDE

16487 — Chauff malien en règle permis BCDE cherche emploi. 066090575/077526101

16612 — Jeune Gabonais avec permis BCD cherche emploi. 066 82 92 77

16628 — F. Santoméenne cherche emploi ménagère 1/2jrnée. Tél: 074 27 18 69

16630 — J.H Togolais cherche emploi cuisinier exp 18ans. Tél: 062 20 58 19

16634 — Dame Santoméenne cherche emploi ménagère 1/2jrnée. Tél: 062 86 50 54

16635 — J.H Saotoméen niveau Bac polyvalent cherche emploi . Tél: 062711665

AVIS

Nouveau à SOS MEDECINS

À PARTIR DU 11/09/2023 OUVERTURE DU CABINET DENTAIRE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 08H00 À 16H00
SAMEDI SUR RENDEZ-VOUS DE 08H00 À 12H00
TEL: 077.67.67.76/011.74.08.80 **16574**

Centre Hospitalier Universitaire

La Direction Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Libreville informe les propriétaires des véhicules immatriculés BY-937-AA et HD-876-AA, actuellement stationnés au parking du sous-sol, de bien vouloir les déplacer dans un délai de 48 heures.
Passé ce délai, des mesures appropriées seront prises pour déplacer lesdits véhicules. **16611**

MOOV AFRICA - GABON TELECOM

MOOV AFRICA - GABON TELECOM convie son aimable clientèle ayant au moins 2 factures impayées au 31 Août 2023, au titre des prestations Fixe / Internet et Mobile, à bien vouloir régulariser leur situation dans ses Agences Commerciales avant le 18 Septembre 2023. Passé ce délai, **MOOV AFRICA - GABON TELECOM** se réserve le droit de procéder à la résiliation de nos prestations.

Pour éviter tout déplacement, nous vous invitons à régler vos factures via Moov Money. Créez votre compte MoovMoney en ligne sur le site www.money.ga ou dans une agence. Réactivez votre compte MoovMoney en composant le *555*20 #

Rechargez votre compte dans le point de recharge agréé le plus proche de chez vous.

MOOV AFRICA - GABON TELECOM remercie sa clientèle de sa bonne compréhension et du respect des termes du présent communiqué. **16573**

AVIS DE DÉCÈS



Les enfants **ALLELA** (Féréol, Nontsé Lois, Corine Katia, Ekonga Larry, Gabrielle, Olga et Arnold) et petits-enfants ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père et grand-père, **Arthur VENA ALLELA (Mousto)**, survenu le lundi 04 septembre 2023 à Lomé au TOGO. L'inhumation aura lieu à Lomé le 21 septembre 2023. **16566**



Mme **NGOWET née MOUTSINGA** Hélène, enfants et petits-enfants ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances de **LBV, L/René, POG, Aschouka**, le décès de leur époux, père et grand-père, **NGOWET Jean Baptiste ISSOGUI**, survenu le 10/09/2023 au CHUA. Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. **16618**



Le Commissaire Général **SOCKAT Jean-Félix** et son épouse **Christiane née Agnourè Aworet**, ont la très profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur belle-mère et mère **NTENANO Marie Thérèse Veuve AWORET OMBAGHO**, survenu le Mardi 12 Septembre 2023 dans sa 92ème année. Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. **16619**



Les enfants de feu **AWORET OMBAGHO Olivier Félix** : Charles, Christiane, Hortense, Marcelline, Loïc Steeve, leurs époux et épouses, enfants et petits-enfants, ont la très profonde douleur d'annoncer aux parents, alliés, amis et connaissances, le décès de leur mère, belle-mère et grand-mère, **NTENANO Marie Thérèse, Veuve AWORET OMBAGHO**, survenu le Mardi 12 septembre 2023, dans sa 92ème année. Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. **16620**



Les clans **Avandji, Adjèna, Agalikéwa**, la descendance de feu **Apoyo Madeleine Philomène** veuve **Wolbert Anguilet**, ont le regret d'annoncer le décès de leur arrière-petit-fils, petit-fils, fils, frère, père et grand-père **Yvon Hugues WORA**, survenu le 31 Août 2023 à Port-Gentil.

Le programme des obsèques est le suivant :
Sortie du corps le vendredi 15 septembre 2023, à la maison familiale sise à Tobia et inhumation le 16 septembre 2023 au cimetière de Lazaret à Port-Gentil



Les familles **ALLELA, FANGUINOVENY, IWANGA, SAMBANDAOT, NGWEDYENA, EDYENEMENDE, ODOUDOMA, IGUENDJA et Alliés;**

Les clans **ADIAVI, AVANDJI, ADONGA, ANOUVA, AKAZA et Alliés;** ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur petit-fils, fils, oncle et frère, **Arthur VENA ALLELA (MOUSTO)**, survenu le lundi 04 septembre 2023 à Lomé au TOGO. L'inhumation aura lieu à Lomé le 21 septembre 2023. **16625**

CONDOLÉANCES

Association des Anciens Enfants de Troupe du Gabon

« A.A.E.T.G. »



Le Président, le bureau ainsi que l'ensemble des membres, très consternés par le décès survenu à Libreville le 03 Septembre 2023 de **M. BOUSSAMBA KOUKA Joseph**, père de l'A.E.T. **BOUSSAMBA KOUKA Hans Helder**, Chirurgien-dentiste, présentent à la Famille du disparu leurs condoléances les plus attristées et l'assurent de leur compassion en cette douloureuse circonstance. **16601**

La Promotion 1988 A.E.T. du Prytanée Militaire de Saint-Louis (Sénégal)



Très touchée par le décès survenu à Libreville le 03 Septembre 2023, de **M. BOUSSAMBA KOUKA Joseph**, père de l'A.E.T. **BOUSSAMBA KOUKA Hans Helder**, Chirurgien-dentiste, leur frère, présente à la Famille du disparu ses condoléances les plus attristées et l'assure de son soutien en cette douloureuse circonstance. **16602**